



WiLDAF-AO

RAPPORT D'ACTIVITES

2022



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

5

I. LES PROGRAMMES, PROJETS REGIONAUX ET ACTIONS REALISEES SOUS L'IMPULSION DU BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST.

6

1.1. Autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes

6

1.1.1. *Projet « Renforcement de capacités au niveau national du réseau des parlementaires de la CEDEAO sur le genre et les investissements dans la sécurité alimentaire »*

6

1.1.2. *« Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso »*

10

1.1.3. *Autonomisation des femmes africaines à travers le digital*

12

1.2. Améliorer la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique.

12

1.3. Violences à l'égard des femmes et des filles

20

1.3.1. *Projet « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »*

20

1.3.1.1. *Elaboration de (02) Policy brief à partir des données finalisées de l'étude de base.*

21

1.3.1.2. *Publication de (2) articles scientifiques à partir des données finalisées de l'étude de base*

24

1.3.1.3. *Plaidoyer et mobilisation au niveau local*

25

1.3.1.4. *Le plaidoyer au niveau national*

27

1.3.2. *Projet « Accès facile des femmes et des filles à la justice en Afrique de l'Ouest à travers des Centres d'Aide Juridique Digitale (CAJUD) »*

28

1.3.2.1. *Renforcement des acquis et extension à un nouveau pays*

28

1.3.2.2. *Activités d'assistance juridique des centres équipés*

32

1.3.3. 16 JOURS DE CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET FILLES EDITION 2022.	34
1.3.3.1. <i>Lancement de la campagne</i>	35
1.3.3.2. <i>Webinaire régional sur le thème « Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violence sexuelle en Guinée. »</i>	37
1.3.3.3. <i>Webinaire sous régional de présentation et de plaidoyer pour la mise à l'échelle des Centres d'Aide Juridique Digitalisés (CAJUD)</i>	39
<i>La campagne a également offert l'opportunité au réseau d'organiser en différé le vendredi 16</i>	39
1.4. Autres activités de plaidoyer aux niveau régional et international	44
1.4.1. <i>Défendre les aspirations des femmes africaines à la justice climatique à l'occasion du CSW 66 sur « parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe »</i>	44
1.4.2. <i>Plaider pour les droits des femmes au foncier Forum mondial de la terre du 23 et 26 Mai 2022 en Jordanie</i>	45
1.4.3. <i>Impacter la charte féministe africaine sur la santé et les droits sexuels et reproductifs</i>	46
1.4.4. <i>Appui à l'initiative de ISLA pour le contentieux stratégique sur les droits sexuels et reproductifs et sur la traite des êtres humains.</i>	47
1.5. La communication, une activité transversale aux projets et programmes	48
1.5.1. <i>Nos actions d'édition imprimées et numériques</i>	48
1.5.2. <i>Nos empreintes sur le net</i>	50
1.5.2.1. <i>Site web</i>	50
1.5.2.2. <i>Médias sociaux</i>	52
1.5.3. <i>L'évènementiel au WiLDAF-AO</i>	53
1.5.4. <i>Des supports visuels et audio</i>	56
1.5.5. <i>WILDAF-AO dans la presse</i>	57

II. SITUATION ET ACTIONS DES RESEAUX NATIONAUX	58
2.1. Bénin	58
2.2. Cote d'Ivoire	63
2.3. Ghana	63
2.4. Mali	63
2.5. Sénégal	68
2.6. Togo	69
III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	70
3.1. Gestion Administrative	70
3.1.1. Gouvernance : Le Conseil d'Administration	70
3.1.2. La Direction	70
3.1.3. Le personnel	71
3.2. Gestion financière	71
IV. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES	72
4.1. Difficultés	74
4.2. Perspectives	74
	75

Le WiLDAF-AO est un réseau panafricain de droits des femmes dont les membres partagent une vision, une mission ainsi que des valeurs qui guident leurs actions, doté depuis 2021, d'un nouveau plan stratégique quinquennal lui permettant d'avoir un impact concret sur le terrain. L'adoption de ce plan est basée sur le constat primordial qui est que, malgré les avancées enregistrées ces dernières années au niveau du cadre juridique régional et national, les différents rapports de WiLDAF-AO ont révélé des lacunes importantes dans l'effectivité des droits des femmes dans les pays de la sous- région Ouest Africaine. En conséquence le WiLDAF-AO a, à travers cet outil, opté pour 5 axes stratégiques lui permettant d'atteindre son objectif global qui est d'ici 2025, de promouvoir et renforcer les stratégies qui lient le droit et le développement pour la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest.

Les 5 axes stratégiques sont :

- Contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes ;
- Améliorer la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique ;
- Œuvrer à l'éradication des violences à l'égard des femmes et des filles ;
- Promouvoir et protéger la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs des femmes et des filles.
- Assurer le renforcement organisationnel des organisations membres du réseau.

2022, année de reprise intense post COVID des



activités de mobilisation de ressources et de recherche et renforcement de partenariats, mais également d'activités sur le terrain, a permis au réseau d'avancer dans sa marche vers l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé. Les activités réalisées sont certes tributaires de la disponibilité des ressources qui ont pu être mobilisées, mais elles s'insèrent dans le cadre des orientations stratégique du réseau.

Aussi le présent rapport couvrant la période de décembre à janvier 2022, rend-il compte dans sa première partie des actions du WiLDAF-AO en les regroupant par domaine prioritaire du réseau. La deuxième partie est relative à la situation et aux actions des réseaux nationaux WiLDAF.

La troisième partie aborde la gestion administrative et financière du réseau, et la quatrième partie les perspectives.

I. Les Programmes, projets régionaux et actions réalisés sous l'impulsion du bureau régional pour l'Afrique de l'ouest.

1.1. Autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des sexes

L'égalité et l'autonomisation des femmes sont le thème de l'un des 17 Objectifs de développement durable, mais elles font également partie intégrante de tous les aspects d'un développement inclusif et durable. Il n'est donc pas étonnant que le WiLDAF-AO ait dans ses priorités, prévu de faire de l'autonomisation économique et de l'égalité des sexes un cheval prioritaire de travail jusqu'en 2025. En 2022, un certain nombre de ses actions ont permis de réaliser des avancées sur ce sujet.

1.1.1. Projet « Renforcement de capacités au niveau national du réseau des parlementaires de la CEDEAO sur le genre et les investissements dans la sécurité alimentaire »



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement des capacités des parlementaires de la région de la CEDEAO sur l'égalité des sexes et l'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire» démarré en 2020, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le WILDAF-AO, en collaboration avec OXFAM en Afrique de l'Ouest et International Institute of Sustainable Development (IISD) ont facilité une activité de renforcement de capacité et de dialogue politique avec les parlementaires et d'autres acteurs étatiques comme de la société civile, œuvrant pour la mise en œuvre des droits des femmes dans l'agriculture dans un certain nombre de pays de la CEDEAO notamment la Sierra Leone, le Niger, le Togo. L'action s'est poursuivie en 2022 par la tenue au Bénin du 12 au 16 décembre, d'un forum parlementaire pour le renforcement des capacités et le dialogue politique sur le genre et l'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces assises ont enregistré soixante-cinq (65) participants parmi lesquels des parlementaires, représentants de ministères sectoriels, de la société civile et des organisations d'agriculteurs. Grâce à une approche

participative et inclusive, les participants à l'atelier ont été formés aux concepts de genre, aux inégalités persistantes entre les sexes dans le secteur agroalimentaire, en termes d'accès aux actifs productifs, aux services et aux opportunités, et à ce que les parlementaires peuvent faire pour remédier aux inégalités entre les sexes dans le secteur agroalimentaire sur la base de leurs fonctions législatives, budgétaires, de contrôle et de gouvernance locale.

Parmi les recommandations formulées, figurent la nécessité de continuer à renforcer les capacités des femmes, des hommes et de tous les segments de la population pour une meilleure connaissance des droits des femmes, de leur rôle clé dans la sécurité alimentaire et la nutrition, et de mettre en place la section béninoise du réseau des parlementaires de la CEDEAO pour l'égalité des sexes et les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi zéro faim au Bénin dès l'installation de la prochaine législature qui sera la 9ème.





En plus du forum au Bénin, trois (3) séries de dialogues virtuels sur le thème «Atteindre l'égalité des sexes dans le changement climatique et les systèmes alimentaires : Actions des parlementaires et des décideurs politiques», ont été organisées les 21 et 28 avril 2022 et ont connu en tout la participation de 65 participants. Les thèmes abordés dans les dialogues comprennent l'égalité des sexes dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans l'agriculture, la mise en place de systèmes alimentaires équitables et inclusifs et le soutien à la budgétisation et à la planification des politiques agricoles et de lutte contre le changement

climatique en tenant compte des spécificités de chaque sexe. Ces activités ont offert de grandes opportunités d'apprentissage par les pairs entre parlementaires de différentes régions.

Webinar 1 : Atteindre l'égalité des sexes dans le changement climatique

Les trois webinaires thématiques en ligne suivants ont été organisés d'avril à mai 2022 sur le thème «Atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans le changement climatique et les systèmes alimentaires : Actions des parlementaires et des décideurs politiques».



1.1.2. « Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso »

La genèse de ce programme renvoie à un autre intitulé « Développement des opportunités économiques des femmes rurales par un renforcement de leur pouvoir d’agir dans la filière laitière locale et la gouvernance foncière au Burkina Faso », qui fait partie d’un programme multi-pays, financé par la coopération belge et mis en œuvre par Oxfam au Burkina, 6 partenaires locaux et le WiLDAF-AO, en tant qu’organisation sous régionale. L’impact recherché à travers ledit programme était la participation équitable aux prises de décisions des femmes rurales dans les chaînes de valeur agropastorales dans la perspective d’une amélioration de la sécurité alimentaire et d’une économie rurale inclusive. Au cours de l’année 2022, la première phase 2017-2022 dudit programme ayant pris fin, il a été remplacé par un nouveau pour la période 2022-2026 ayant pour titre « Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso ». L’objectif qui lui a été assigné est « d’ici 2022-2026, 2 818 femmes et 3 151 jeunes (dont 1 820 jeunes femmes) sont plus influent.e.s, autonomes et résilient.e.s au sein des chaînes de valeur porteuses, équitables et durables (lait et riz) au Burkina Faso ».

Dans le cadre de cette nouvelle phase, le WiLDAF-AO est comptable de deux (2) résultats spécifiques :

- D’ici 2026, les ministères (MAAH, MRAH, MJPEE, MENA, MICA, MFSNF) et les institutions sous régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, etc.) travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et prennent des décisions favorables à des systèmes alimentaires durables où les femmes et les jeunes du monde rural jouent un rôle central ;
- D’ici 2026, les partenaires de Oxfam au Burkina Faso sont reconnus comme des acteurs crédibles et légitimes par les parties prenantes du secteur agro-pastoral, du secteur foncier, des filières riz et lait local, et du développement rural, ils militent fortement pour des services accessibles (e.g. L’accès au crédit et l’assistance technique), répondant aux besoins de leurs membres et influencent les autorités (locales, nationales et régionales) pour la promotion des intérêts des exploitations familiales
- En 2022 les activités réalisées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :
- Lancement d’une étude sur les cadres stratégiques, des politiques et autres normes existantes au niveau de la CEDEAO en ce qui concerne les systèmes alimentaires et leur sensibilité au genre



- Participation à la 38ème Réunion Consultative pré-sommet de la société Civile sur l'intégration de la dimension genre dans l'union Africaine et ses États membres sur le thème « **Renforcer la résilience en matière de nutrition sur le continent africain : accélérer le développement du capital humain, social et économique** », du 1 au 4 Février 2022, Ethiopie (Addis-Ababa).
- Le réseau a facilité et appuyé aussi la participation de HALIMATA OUEDRAOGO, une des femmes laitières du Burkina Faso qui y a porté le message de ses paires, relatif à l'impact du COVID-19 sur les productrices et transformatrices laitières au Burkina Faso. Les préoccupations exprimées par la représentante des laitières ont été prises en compte dans les recommandations présentées aux décideurs au niveau régional africain.

Mme HALIMATA OUEDRAOGO



1.1.3. Autonomisation des femmes africaines à travers le digital



Dans le cadre d'un partenariat avec IMPACTHER, le WiLDAF-AO a eu à élaborer le projet

« **Autonomisation des femmes africaines à travers le digital** ». La répartition des responsabilités dans la mise en œuvre du projet est contenue dans un mémorandum d'entente valable pour la période 2021 à 2024. L'exécution de la première activité du projet a eu lieu en 2022.

Elle a d'abord consisté à identifier des femmes entrepreneurs, commerçantes, agricultrices, ayant besoin d'une formation sur l'intégration du numérique à leurs activités

43 femmes ont bénéficié de la formation qui a été étalée **sur sept semaines du 07 avril au 26 mai 2022, de 14 heures à 15 heures GMT** à raison d'une heure de cours par semaine, et qui a porté sur les modules suivants :

1. Construisez votre marque et vendez en ligne
2. Créer un plan Marketing Digital
3. Développer son activité en ligne à l'aide des outils marketing et des médias sociaux
4. Ouvrir un compte Google My Business
5. Développer son entreprise grâce aux données et aux statistiques
6. Créez votre Stratégie Marketing Digital
7. Intégrer Google Workspace dans votre entreprise

Au moins deux (2) difficultés méritent d'être prises en compte pour améliorer l'activité :

- La majorité des femmes n'ayant pas d'ordinateurs portables essayaient de se connecter sur leur téléphone portable. Elles ont rencontré des difficultés parce qu'il fallait télécharger certaines applications, s'inscrire à chaque formation à l'avance.
- Certaines femmes n'arrivaient pas à se connecter, car ne sachant pas qu'il faudrait télécharger préalablement Zoom sur le portable pour pouvoir se connecter.

■ 1.2. Améliorer la participation des femmes et des filles à la prise de décision publique et politique.

Un des programmes importants réalisés par le WiLDAF-AO en 2022 en matière de participation des femmes aux prises de décisions se situe dans la perspective de générer des avancées dans

le leadership des jeunes et leur influence des politiques publiques du point de vue de la prise en compte des inégalités sociales, particulièrement les inégalités de genre dans quelques pays du Sahel.



« Sahel, à égalité : Renforcement des bonnes pratiques et des mobilisations citoyennes en faveur de politiques publiques adaptées à la réduction des inégalités au Sahel.

Le projet « Sahel à égalité » est un projet financé par Oxfam France en collaboration avec l'AFD. Prévu pour une période de trois (3) ans, le projet a démarré le 26 Novembre 2021 sur la base de la signature de l'accord de subvention entre le WiLDAF-AO et Oxfam France et prendra fin en Septembre 2024. Suite au démarrage du projet en 2021, la chargée de programme a mené plusieurs activités en 2022 notamment les activités de formations, les activités pays et des réunions de planification organisées avec l'ensemble des acteurs du projet.

Il ressort de la planification globale du projet que le WiLDAF a en charge le plaidoyer pour la réduction des inégalités entre hommes et femmes pour faciliter leur accès aux services sociaux de base. Ce plaidoyer sera mené sur la base des études qui seront conduites par les chercheurs recrutées par OXFAM dans les pays du projet. Dans le cadre de ce plaidoyer, le réseau procédera également au renforcement de capacité des filles en leadership et en cyber activisme afin que ces dernières s'engagent dans des actions de plaidoyer pour la réduction des inégalités entre hommes et femmes

L'objectif général de Sahel-A égalité est de renforcer la confiance entre l'Etat et les populations à tous les niveaux pour réduire les inégalités au Sahel (Tchad, Sénégal, Burkina et Niger) à travers un contrat social refondé.

Plus spécifiquement, le projet vise à :

- Renforcer la collaboration entre les OSC sahéliennes et les autorités locales pour améliorer l'accès de tou-te-s aux services essentiels ;

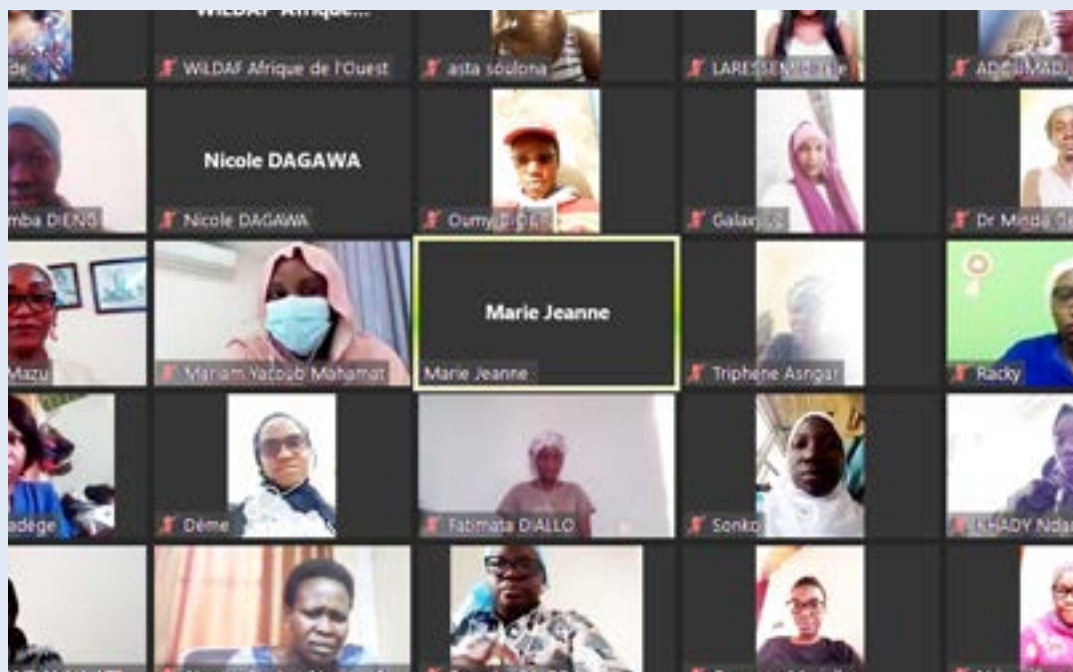
- Accroître la participation effective des jeunes et des femmes, en particulier les plus marginalisés, sur les processus décisionnels qui les affectent dans un espace civique sécurisé et favorable.

Les bénéficiaires des actions du WiLDAF seront :

- 80 jeunes y compris les filles et femmes dans le cadre de la formation avec les Africtivistes
- 120 femmes et filles dans le cadre de la formation du WiLDAF-AO ;
- 40 femmes et filles dans le cadre de la formation avec WACSI
- Les partenaires de Oxfam et les membres des réseaux du WiLDAF-AO, les autorités aux niveaux national et décentralisé.

En 2022, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce projet.

Formation de jeunes filles sur le leadership féminin



Après un renforcement des capacités des filles dans l'utilisation d'outils numériques, 120 femmes et filles leaders du Burkina Faso, du Tchad, du Sénégal, du Niger ont été formées en ligne et en présentiel à partir de janvier 2022. Les thèmes de formation ont porté sur le leadership féminin en ligne et le cyber activisme, ce dernier thème ayant été assumé par les Africtivistes basées au Sénégal. Il s'est agi à travers ces formations d'amener à s'organiser en réseau de jeunes filles et femmes

actives et influenceuses pour favoriser leur participation aux processus décisionnels en vue de la prise en compte des inégalités auxquelles elles font face par les politiques publiques mises en place par les décideurs.



Les jeunes filles leader en action au Tchad



Motivées et déterminées à contribuer à des changements, les jeunes leaders formées ont très rapidement pris d'assaut les réseaux sociaux.

Les domaines d'inégalités abordés sont divers et couvrent les thématiques suivantes :

- Une distribution équitable des richesses,
- Un accès à l'information,
- Un accès aux services sociaux de base de qualité,
- Une effectivité de l'accès à l'éducation pour tous,
- Une égalité en droit et en justice,
- La fin du mariage des enfants,

- La bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques,
- Une justice sociale,
- Un engagement et une participation citoyenne,
- Une sensibilisation sur les inégalités,
- Une transformation de certaines normes sociales,
- Un engagement et une participation citoyenne,
- Le maintien des filles à l'école.



SORTIR la femme aux mille bras de son trou!

Elle ne sera pas qu'une simple femme au foyer!
Elle est instruite et doit s'adonner autant dans son foyer que dans le monde professionnel. Elle doit travailler, gagner des revenus et décider ce qu'elle veut faire de son avenir.

Augmentez les chances de la femme aux mille bras!
Il faut mettre à sa disposition des formations qualifiantes et diplômantes pour qu'elle puisse avoir son activité génératrice de revenus, le gérer et le fructifier pour booster son épanouissement.

Prendre en compte son avis sur tous ce qui la concerne!
Elle est dotée de raison comme les hommes et a ses propres avis et souhaits. Elle sait ce dont elle a besoin pour son épanouissement. Alors impliquez-la dans tous le processus de prise de décision. Comme le dit l'adage : tout ce que tu fais pour moi sans moi, tu le fais contre moi.

Yacine SOW
Assistante sociale
Sénégal



WILDAF -Afrique de L'Ouest @WILDAFAO - 7 av.

Les femmes rurales sont écartées pourtant elles sont fortes et sont des femmes à multiples tâches. Nous devons les associer à la

#luttecontrelesinégalités @AmoudathM @SahelActivistes @oxfamwestafrica @oxdamauburkina

Source: @SahelActivistes

DOLEANCES AUTORITES SAHEL

Chers Autorités du SAHEL, nous voulons voir d'ici cinq (05) ans, un SAHEL émergeant avec des femmes entrepreneures et leaders des grandes structures publiques et privées.

Un SAHEL qui met terme à l'inégalité, à l'insécurité, un SAHEL pour pleins d'opportunités d'entreprendre, un SAHEL où l'on ne parlera plus de mariage et grossesse précoce, ni de mortalité maternelle et néonatale. Il faut l'épanouissement du SAHEL...

Madjibeye Françoise, impact sahel TCHAD

Oh femme!

N'accepte pas qu'on te piétine parce que tu es femme

N'accepte pas qu'on te traite d'incapable parce que tu es femme

N'accepte pas qu'on viole tes droits parce que tu es femme

Bats-toi pour le respect de tes droits

Engages-toi dans la politique car tu as ton mot à dire

Luttes contre l'injustice faite à tes paires

Saches que tu es capable de changer le monde

Car sans toi, l'homme ne serait capable de rien

Tu es le socle de la réussite et du bonheur

Aime-toi

Crois-en toi

Et bats-toi car

Seule la lutte libère

Arame Coumba Dieng (Sénégal)

MESSAGES AUX AUTORITES

Chères autorités du Sahel, les inégalités deviennent de plus en plus accrues. Les ressources sont mal distribuées, l'accès à l'éducation est un rêve inaccessible, se soigner devient de plus en plus difficile. L'eau si vitale est difficile d'accès ou encore de mauvaise qualité et manger sain devient une utopie. Cette note vous est adressée dans l'espoir que vous faites le nécessaire pour **la réduction de ces inégalités**.

Je **rêve d'un Sahel** où :

- l'accès à l'eau et à l'électricité sera effectif pour toutes les couches de la population ;
- l'autosuffisance alimentaire ne sera plus un rêve mais une réalité ;
- tous les enfants iront à l'école et bénéficieront d'une éducation de qualité sans distinction de classes sociales ou de races ;
- nos plateaux médicaux seront bien équipés et l'accès aux soins sera effectif avec même une gratuité pour les couches vulnérables ;
- l'emploi sera facile et accessible pour les jeunes diplômés ;
- les hommes et les femmes seront traitées de la même manière à tous les niveaux.

Ce rêve, je ne pourrai le réaliser sans vous **CHERS AUTORITÉS DU SAHEL**. Alors aider nous à faire le nécessaire pour que ce rêve devienne une réalité

Yacine Sow (Sénégal)

Ainsi la diffusion des messages sur Facebook a permis de lancer 45 Publications et Partages ,101 Photos publiées et 5 vidéos avec un public de 4769 Personnes touchées et 195 Interactions enregistrées (partages, likes, commentaires.)

Sur la plateforme Twitter on a également enregistré comme impact : 62 Tweets et Retweets et 8 vidéos ,99 photos publiées et 9 vidéos avec un nombre

total de 16.167 Impressions des tweets et 9.986 Visites de profil suivi de 96 Mentions et 88 Nouveaux abonnés. Ses nouveaux abonnés s'ajoutent à notre liste d'influence lié à ce projet.

Deux plates-formes de discussion WhatsApp ont été créées pour développer une synergie entre les jeunes activistes.

1.3. Violences à l'égard des femmes et des filles

Les violences à l'égard des femmes incarnent la pire des violations des droits des femmes ayant des conséquences multiples et néfastes pour les survivantes. Cet axe prioritaire du plan stratégique du WiLDAF-AO a été combiné parfois avec un autre axe avec lequel il y a des liens

indéniables. Il s'agit de la promotion et la protection de la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs des femmes et des filles pris en compte dans le premier projet dont il est rendu compte dans les lignes suivantes.



1.3.1. Projet « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »

Soutenu par le Centre de recherche pour le Développement international, le projet vise à proposer un modèle intégré de réponses aux grossesses des adolescentes qui tient compte des violences basées sur le genre pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes au Togo. De 2019 à 2020 il avait abouti à :

- Une étude dont le rapport a été publié sous l'intitulé « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et

reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo. Rapport de l'étude de base. »

- Au développement d'un modèle intégré de lutte et de prévention des grossesses précoces qui intègre les violences basées sur le genre et contribue à la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescents. La mise en œuvre du modèle sur le terrain est en cours.

En 2021, les activités du projet ont permis de réaliser sur le terrain les activités prévues dans le modèle proposé en formant essentiellement les acteurs intervenant dans le domaine de la santé, des droits sexuels des adolescents et de la violence, et des jeunes et membres des communautés. 2022, dernière année du projet, a été consacré essentiellement à la poursuite des actions de plaidoyer qui font partie intégrante du modèle d'intervention.

1.3.1.1. Elaboration de (02) Policy brief à partir des données finalisées de l'étude de base.

Les 2 Policy briefs ont attiré l'attention des décideurs sur d'une part l'inadéquation des réponses institutionnelles de lutte contre les violences sexuelles et les grossesses d'adolescentes, d'autre part sur les liens entre les grossesses d'adolescentes et les violences basées sur le genre.



Réponses institutionnelles peu adaptées à la lutte contre les violences sexuelles et les grossesses d'adolescentes au Togo

Ce premier outil de plaidoyer a été conçu sur la base du constat de l'insuffisance de synergie d'actions entre les institutions intervenant dans la prévention des violences sexuelles et sexistes et des grossesses des adolescentes. La revue documentaire a permis de révéler l'existence des cadres institutionnels et juridiques œuvrant dans la prévention et de la protection contre les VBG. Malgré ces actions, les réponses institutionnelles de prévention restent limitées et peu adaptées au niveau national et surtout local. Très peu de réponses intègrent à la fois les VBG et la SDSR.

QUELLES SONT LES IMPLICATIONS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Les leçons apprises ont conduit à la formulation de recommandations suivantes :

1. Adopter une loi contre les violences basées sur le genre en lien avec les grossesses d'adolescentes.
2. Harmoniser les approches de lutte contre les Grossesses d'Adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR pour une plus grande efficacité des actions visant à réduire le phénomène de grossesse précoce.
3. Elaborer une stratégie permettant d'informer les adolescents et adolescentes sur les GA en lien avec les VBG et la SDSR, les moyens de les prévenir, le cas échéant, d'avoir la capacité de faire face aux GA et offrir des services urgents de prise en charge des victimes.
4. S'assurer que les informations cruciales sur la Santé et Droits Sexuels et Reproductive et aux VBG soient incluses et accessibles dans les programmes de formation et sur les réseaux sociaux.

Les grossesses des adolescentes au Togo : un phénomène encouragé par les Violences Basées sur le Genre



En partant du constat selon lequel les grossesses des adolescentes persistent et prennent de l'ampleur en milieu scolaire malgré les actions menées par le gouvernement, les ONG et les Organisations de la Société Civile, le document met en exergue les liens entre les grossesses des adolescentes, la prégnance des Violences Basées sur le Genre et la méconnaissance des Droits Sexuels et Reproductifs des adolescents. La note insiste également sur l'importance de la prise en compte des VBG et des DSR dans les réponses à donner au phénomène de grossesses d'adolescentes et propose les recommandations suivantes aux politiques publiques : i) l'adoption d'une loi contre les violences basées sur le genre en lien avec les grossesses d'adolescentes, ii) l'harmonisation des approches de lutte contre les Grossesses d'Adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR ; iii) l'élaboration d'une stratégie permettant d'informer les adolescents sur les grossesses d'adolescentes en lien avec les VBG et la SDSR ainsi que la prise en compte du phénomène dans les programmes de formation et scolaire, iv) la proposition de messages convaincants sur la Santé et Droits Sexuels et Reproductive et sur les VBG au Togo.

1.3.1.2. Publication de (2) articles scientifiques à partir des données finalisées de l'étude de base

Deux (2) articles ont été publiés en 2022 par les chercheurs ayant mené l'étude de base.

Titre de l'article 1 : Violences sexuelles et sexistes à l'égard des adolescentes au Togo : les droits des adolescentes étouffés ?

Cet article a été publié conjointement par Ayawavi Sitsope TOUDEKA, Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO, Fatoumatta OUATTARA. Il fonde son argumentaire sur l'analyse des causes profondes de la persistance du phénomène de grossesse d'adolescence à partir de l'étude sur les violences sexuelles et sexistes réalisée dans la région des plateaux. Les résultats révèlent que dans ce contexte où persiste l'éducation différentielle des filles et des garçons, la plupart des adolescents.es ignorent leurs droits sexuels et reproductifs, des lois et des sanctions ne sont pas appliquées malgré la persistance des violences sexuelles. En outre, on remarque que des normes et croyances selon lesquelles les rapports sexuels sans consentement font parties des stratégies de séduction pour les garçons et une preuve de charme pour les filles persistent dans les mentalités dans des contextes de pauvreté où la responsabilité des parents est questionnée. Par ailleurs, les résultats mettent en exergue la place du « silence » et du « règlement à l'amiable » lorsque survient une violence sexuelle perpétrée sur une adolescente mineure. Publié ou ?

Titre de l'article 2 : Harcèlement sexuel et viol des jeunes filles sous envoûtement : représentations et pratiques sociales liées à la sorcellerie dans le cadre de relations sexuelles non consenties au Togo

L'article concerne les questions d'envoûtement en lien avec la problématique des violences sexuelles. L'étude de base a en effet mis en relief la présence des violences sexistes et sexuelles dans les communautés de l'étude et le recours par les hommes à l'envoûtement pour opérer ces formes de violences. L'article porte le titre suivant : « Harcèlement sexuel et viol des jeunes filles sous envoûtement : représentations et pratiques sociales liées à la sorcellerie dans le cadre de relations sexuelles non consenties au Togo ». Le texte est proposé par Digo E. K. D. AKAKPO-AHIANYO (premier auteur), Marie Reine TOUDEKA A. et Fatoumata OUATTARA.

L'objectif du chapitre consiste à (i) appréhender les stratégies utilisées par les hommes pour envoûter les jeunes filles dans le but d'avoir des rapports sexuels avec elles ; (ii) identifier les conséquences, et (iii) les implications de l'envoûtement sur la jeune fille et sur les rapports sociaux de genre.

Premièrement, l'analyse révèle des représentations et des pratiques socio-culturelles associées aux envoûtements des jeunes filles.

Deuxièmement, les données de terrain révèlent l'importance du don ou des cadeaux dans les échanges sexuels imposés. Par exemple, l'homme

qui offre un cadeau à une jeune fille s'attend en retour à ce qu'elle accepte en retour une relation sexuelle. Ce mécanisme du don/contre-don est instrumentalisé par certains hommes pour proposer des cadeaux destinés à envoûter les jeunes filles.

Enfin, les résultats font ressortir le rôle de la domination masculine sur la fille. Le facteur qui illustre particulièrement la domination masculine dans des sociétés patriarcales « justifie » l'ambition des hommes d'imposer des relations sexuelles obligées aux jeunes filles, quel qu'en soit le moyen, en dépit de son refus, et peu importe les conséquences que cette dernière peut en subir. L'envoûtement s'associe à exercer un contrôle psychologique et physiologique de la fille.

La contribution sera publiée comme un chapitre d'ouvrage collectif aux Editions Archives Karéline de Paris. Les Archives Karéline ont un excellent niveau technique d'édition des textes et leurs ouvrages sont disponibles sur commande en librairie et sur les sites marchands spécialisés. La parution de l'ouvrage est prévue pour l'année 2022. Les remarques des éditeurs de l'ouvrage sont attendues dans les prochaines semaines. Le processus de publication fera l'objet de suivi.

1.3.1.3. Plaidoyer et mobilisation au niveau local

Afin de maintenir l'engagement des chefs traditionnels et des autres autorités communautaires pour la fin des violences basées sur le genre et d'assurer la durabilité des résultats, une tournée de plaidoyer et de mobilisation communautaire a été organisée à l'endroit des leaders communautaires et religieux les plus influents des localités de mise en œuvre dans les préfectures de l'Ogou et de Kloto du 12 au 19 Juin 2022. Cette tournée de plaidoyer a pris en compte les chefferies locales et certaines entités traditionnelles phares des localités d'intervention. L'objectif en était de renforcer l'adhésion des communautés autour des processus locaux pérennes de prévention des violences sexistes et des violations des droits sexuels et reproductifs des adolescents à travers les leaders communautaires et religieux.





Au niveau des quatre (4) localités d'intervention, la mobilisation communautaire a abouti à la définition selon une approche participative impliquant une diversité d'acteurs communautaires parmi lesquels les jeunes filles comme garçons, les leaders d'opinion,



d'un dispositif de protection de la jeune fille et à la formation du comité communautaire de suivi. Le dispositif a fait l'objet d'une adoption formelle par les chefs traditionnels des localités au nom des populations.



Photo du chef canton de Tové entrain de signer le dispositif de Tové



Photo du chef canton de Houdou signant le dispositif de Yorokpodzi

1.3.1.4. Le plaidoyer au niveau national

Les 24 et 25 Mars 2022 a été organisé un atelier regroupant les représentants de ministères pertinents, à savoir de la justice (magistrats et procureurs), de la santé, de l'éducation, de la sécurité et du ministère en charge du genre, des représentants d'organisations de la société civile. L'atelier a permis à ces acteurs de premier plan d'amender un draft de protocole

pour la prise en charge des survivantes de violence en milieu scolaire et des grossesses précoces.

Le protocole finalisé et édité a fait l'objet d'un lancement le 29 septembre 2022.

Cliquer sur le lien suivant pour visualiser le contenu de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=ifxeDBrWICo>



Photo des officiels tenant le document de protocole lors du lancement

■ 1.3.2. Projet « Accès facile des femmes et des filles à la justice en Afrique de l'Ouest à travers des Centres d'Aide Juridique Digitale (CAJUD) »

La pandémie de la COVID-19 a eu en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, des conséquences sur les populations parmi lesquelles les femmes et les filles. Ce constat a creusé les inégalités de genre et a menacé à certains égards les avancées réalisées au cours des dernières années pour l'égalité entre les hommes et les femmes et conduit à une montée des violences à l'égard des femmes et des filles. Dans le même temps l'impact des mesures de prévention qui ont réduit la mobilité des personnes n'ont pas permis aux femmes victimes de violation de leur droit d'avoir un accès normal aux centres d'aide juridique. En réponse à ces difficultés d'accès à un service juridique en temps de crise, le WILDAF-AO a conçu un outil numérique digital apte à améliorer dans 4 pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Sénégal) la capacité des centres d'écoute à offrir des services juridiques à distance. Il faut préciser que ce projet soutenu par Carrefour international a permis au réseau de consolider et d'étendre une action démarrée en 2020 avec l'appui de AWDF.

■ 1.3.2.1. Renforcement des acquis et extension à un nouveau pays

Un bilan de l'utilisation de l'Outil de services juridique numérique a été fait dans un premier temps, à travers un webinaire et des visites aux centres.

le bilan a permis de procéder à une mise à jour du logiciel pour mieux l'adapter aux besoins exprimés par les animateurs des centres, de dupliquer et installer le logiciel au Sénégal nouveau pays ayant bénéficié de ce projet en 2022.

Pour pérenniser l'outil, la Côte d'Ivoire, a implanté le CAJUD dans un nouveau centre d'écoute partenaire qui est l'institut les Orchidées rouges. « Les Orchidées Rouges », sont la 1ère Association de lutte contre l'Excision, le Mariage précoce et le Mariage forcé à Bordeaux et en Nouvelle Aquitaine. Elle est également la première structure de prise en charge globale des victimes d'excision et ou de mariage forcé en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que la 1ère Unité de soins régionale de France dédiée à la prise en charge des femmes et des filles excisées ou mariées de force. L'association Les Orchidées Rouges a ouvert, une antenne à Abidjan, depuis le 1er septembre 2021, elle est située à la cité des arts à Cocody, la première unité de soins pluridisciplinaires de Côte d'Ivoire spécialisée dans l'accompagnement socio-thérapeutique des femmes et des filles victimes d'excision et/ou de mariage forcé.

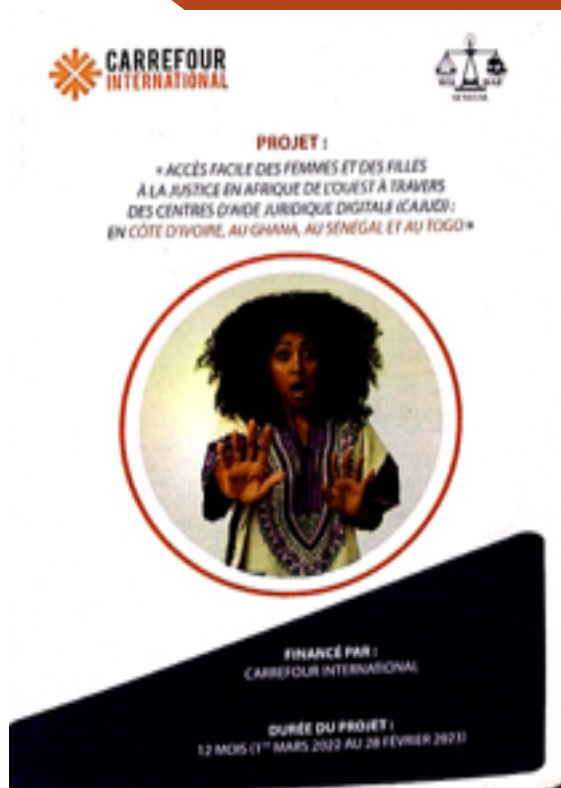
18 membres en tout du personnel des centres et autres bénévoles ont été formés en 2022 à l'utilisation de l'outil numérique.





Les centres ont bénéficié d'un soutien financier pour faire la promotion du CAJUD afin qu'il soit davantage connu des femmes qui leurs utilisatrices.

Visuels d'information produit par WILDAF Sénégal et partagés au niveau de la page Facebook, du compte tweeter et sur les plateformes dont le réseau est membre. : groupe « Femmes osez les médias »).



Des dépliant ont été élaborés et distribués aux différents acteurs de la société civile et la communauté.

1.3.2.2. Activités d'assistance juridique des centres équipés

Cent soixante-cinq (165) cas traités en tout avec la nouvelle version du logiciel, ont porté sur les violences basées sur le genre notamment les violences physiques (en majorité coups et blessures), sexuelles (viol et abus sexuels surtout sur des mineurs), économiques (refus de verser la pension alimentaire), les droits de garde d'enfant et droit de visite, le divorce, le refus d'hébergement, les droits successoraux des femmes et des filles.

Les centres CAJUD ont eu à effectuer des médiations dont la plupart ayant abouti, ont réussi à faire cesser les violations de droits à l'égard des femmes utilisatrices. 165 cas ont été reportés comme ayant été traités avec la nouvelle version du logiciel.



Les Assistanes juridiques au Centre d'Aide Juridique Digitalisé du GF2D à Lomé (Togo) en pleine consultation

En définitive, le CAJUD est une application web qui est désormais très connu dans les différents pays et dans la sous-région. Il a contribué à améliorer l'accès des femmes et des filles aux services de formation, de conseil et d'assistance juridique avec la possibilité pour elles de saisir à distance les Centres d'Aide juridique ou centres d'écoute de leur pays. Les résultats et changements obtenus, confirment la nécessité et la mise à l'échelle de cet outil pour des avancées dans la promotion des droits des femmes. Les centres méritent de continuer à être soutenus par un renforcement de capacités en ressources humaines compétentes y compris techniques et financiers pour l'utilisation du logiciel, en équipement nécessaires pour une utilisation optimale du CAJUD.

Comme leçons apprises, on peut dire que la culture du silence, les us et coutumes, les normes sociales, le patriarcat, demeurent toujours une réalité dans les pays.

De même il y a pour l'instant une méfiance de la part de la cible, quant à l'utilisation de l'Internet pour des questions sensibles que sont les violences. Les femmes victimes craignent d'exposer leurs problèmes par téléphone ou sur les numéros WhatsApp. Le savoir-faire des conseillères les met en confiance et les amène à pouvoir déballer les problèmes auxquels elles font face.

Il faut donc une sensibilisation accrue sur l'utilisation à la fois du CAJUD, mais aussi former les femmes à l'utilisation des outils informatiques ou de l'Internet.



Photo émission radio JOKKO FM (Au Sénégal)

1.3.3. 16 JOURS DE CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET FILLES EDITION 2022.

Le WiLDAF-AO a reçu un appui de Carrefour International, pour mener des activités visant à contribuer à l'édition 2022 des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Comme à l'accoutumée, depuis l'instauration des 16 jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes des filles, depuis 1991 par les Nations Unies, le WiLDAF-AO et ses réseaux nationaux ont organisé des activités, dans le cadre de la campagne qui débute le 25 novembre, décrété « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » et prend fin le 10 décembre consacré à la « Journée des droits humains ». Les campagnes annuelles, sont destinées à sensibiliser une masse critique de populations, dirigeants, décideurs, leaders d'opinion, hommes, femmes, jeunes et toute personne susceptible de prendre conscience des questions de violence à l'égard des femmes.



1.3.3.1. Lancement de la campagne

Le Mardi, 29 novembre 2022, a eu lieu l'activité de lancement de la campagne avec les jeunes d'un collège d'enseignement secondaire du Togo (CEG Tsévié Ville1) où est basé, le bureau du WiLDAF-AO. L'évènement a été suivi en direct sur Facebook par les réseaux nationaux et à leurs membres.



Il s'est agi d'organiser avec ces jeunes une conférence débat animée par les organisations membres et partenaires du WiLDAF-Togo. L'activité s'est déroulée en présence des enseignants et des représentants d'une diversité de ministères : éducation Nationale, enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat, justice et législation, santé, hygiène publique et accès universel aux soins, action sociale, promotion de la femme et alphabétisation, sécurité et protection civile.

Les sujets abordés ont concerné :

- L'importance des 16 jours d'activismes pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- Les droits des femmes au Togo, en l'occurrence les droits et devoirs des jeunes adolescent-e-s ;
- Les violences faites aux femmes et aux filles au Togo, en l'occurrence les différentes formes de violences exercées à l'encontre des jeunes des deux sexes,
- L'assistance juridique numérique aux femmes et aux filles à travers l'outil CAJUD et son importance dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (VFF).
- Le « Protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces » initié par le WiLDAF-AO dans le cadre de son projet « Prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »



1.3.3.2. Webinaire régional sur le thème « Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violence sexuelle en Guinée. »



La campagne a inclus une activité régionale en solidarité avec les 109 femmes guinéennes survivantes de violences sexuelles perpétrées à l'occasion de manifestations politiques du 28 septembre 2009. Il s'agit d'un webinaire intitulé « Solidarité avec les femmes de Guinée : les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violence sexuelle en Guinée », organisé 5 décembre 2022. Des panélistes toutes défenseuses des droits des femmes en Guinée et dans la sous-région :

- Mme Mariama CAMARA, Présidente du WiLDAF-Guinée, qui a procédé à une présentation globale de la situation qui prévaut dans le pays suite à l'ouverture du procès.
- Mme DIALLO Asmaou, présidente de l'Association des femmes victimes des violences du 28 septembre 2009 en Guinée (AVIPA), qui à son tour a rappelé les circonstances des violences sexuelles exercées contre les 109 femmes, et insisté sur le traumatisme et la souffrance des victimes survivantes, qui attendent que justice leur soit faite.
- **Maitre Halimatou CAMARA**, une avocate au Barreau de Guinée, spécialiste et militante des droits des femmes et également avocate des parties civiles dans le procès, a présenté les difficultés du procès en cours liées, à la reconnaissance des auteurs de ce crime de masse, la preuve des violences subies par les femmes en particulier la présentation de certificats médicaux par les victimes. Elle a rassuré les participant-e-s de sa détermination à faire en sorte que le droit soit dit et que la justice sera faite aux victimes et survivantes des violences.



Le webinaire a été honoré par la présence de la Rapporteuse Spéciale de l'Union Africaine sur les droits des femmes en Afrique Mme Janet SALLAH NJIE. L'illustre intervenante a rappelé les engagements de l'Union Africaine pour prévenir et combattre la répétition des violences sexuelles en temps de conflits à l'égard des femmes partout en Afrique. Elle a affirmé sa solidarité avec les survivantes de viols commis en Guinée en mai 2009 et annoncé qu'elle ferait tout son possible pour que ces genres de violences ne se reproduisent plus jamais dans la sous-région et nulle part ailleurs en Afrique au moment où beaucoup de pays traversent des périodes de mutation qui peuvent être source de conflit et de changement.

Un communiqué manifestant la solidarité de la communauté des féministes aux femmes survivantes guinéennes, la désapprobation des actes abjects de violence sexuelle utilisés comme armes en tant de conflit, et demandant que justice soit faite aux survivantes à travers le procès ouvert depuis le 28 septembre 2022, a été adopté et largement diffusé.

L'activité s'est déroulée grâce à la modération de Mme Bintou Founè SAMAKE, ancienne ministre Malienne du genre et Présidente du WILDAF-Mali.

1.3.3.3. Webinaire sous régional de présentation et de plaidoyer pour la mise à l'échelle des Centres d'Aide Juridique Digitalisés (CAJUD)



La campagne a également offert l'opportunité au réseau d'organiser en différé le vendredi 16 décembre, un deuxième Webinaire sur le thème « *Défi de la digitalisation des services juridiques en direction des femmes, à l'heure du numérique* ». La réunion s'est déroulée en ligne à travers la plateforme Zoom.

L'objectif du webinaire est d'informer, sensibiliser et faire un plaidoyer pour la mise à l'échelle du CAJUD, outil d'offres de services juridiques numériques facilement accessible pour les femmes.

Pour rappel, dans le cadre de deux précédents projets intitulés « Accès facile des femmes et des filles à la justice en Afrique de l'Ouest à travers des Centres d'Aide Juridique Digitale (CAJUD) mis en œuvre depuis 2020, le WILDAF-AO a introduit un outil digital dans les centres d'aide juridique de cinq pays dont, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et le Togo qui permet aux victimes de violences de les saisir depuis leurs lieux de résidence. Les projets ont été financés successivement par Carrefour et International African Women Development Fund (AWDF).

Les centres d'Aide Juridique Digitalisés offrent la possibilité aux femmes victimes de violences ou d'abus de saisir du lieu où elles se trouvent, par téléphone ou WhatsApp et d'être servies par ces centres depuis leurs lieux de résidences ou partout où elles se trouvent.



Le webinaire a été présidé par Mme Afua BROWN-EYESON, Présidente du Conseil d'Administration du WiLDAF-AO et modératrice de la Réunion. Deux présentations relatives aux raisons pour lesquelles le CAJUD doit être mis à l'échelle ont été faites. Elles ont été suivies de débat. Les décideurs étatiques ont été également invités à donner leur point de vue, sur la mise en service du CAJUD. Enfin, l'honneur est revenu aux invités de marque, comme la Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique et la représentante de la Directrice du Centre Genre de la CEDEAO d'intervenir tour à tour pour soutenir le plaidoyer pour la mise à l'échelle du CAJUD.



Mme Janet SALLAH NJIE, rapporteure spéciale de l'Union Africaine sur les droits des femmes en Afrique, s'est exprimée à travers une déclaration sur l'opportunité de cet outil qu'elle a trouvé original pour aider les femmes à surmonter les difficultés rencontrées et pour lutter contre les violences faites aux femmes. Annexe...

Mme Salimata THIAM, représentant le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), a félicité le WiLDAF-AO pour son initiative qu'elle encourage à vulgariser. Elle a par la suite, soulevé quelques préoccupations qui pourront surgir à l'ère du digital, en attirant l'attention des participantes sur la confidentialité des données recueillies, les personnes habilitées à avoir accès à ces données, et exhorté les animateurs de centres d'aides juridiques équipés de cet outil numérique, à éviter la publication de ces données pour garder la confiance des utilisatrices de leurs services.

Quels sont les avantages offerts par le CAJUD ?

Le CAJUD est une plateforme qui présente beaucoup d'avantages pour les femmes victimes de violations de droits et pour les centres d'aide juridique.

Pour les femmes

Permet à toutes les femmes et filles de pouvoir contacter les centres d'aide juridique depuis les lieux où elles se trouvent, en milieu rural, urbain, au marché, au champ, etc. par l'appel téléphonique ou à travers le WhatsApp, et donc permet de parer aux difficultés d'accès en présentiel aux centres.

Est accessible malgré l'utilisation du numérique, même aux plaignantes ne pouvant s'exprimer qu'en langue locale ou n'ayant pas la maîtrise du numérique ;

Représente un gain en temps et moyens de déplacement consacrés à la revendication de leurs droits.

Pour les centres d'aide juridique

Améliore significativement la productivité et l'efficacité des centres d'écoute ainsi que leur capacité de documentation et d'analyse des cas de violation des droits des femmes. Plus précisément le CAJUD :

- Permet une documentation fiable des cas de violation de droits des femmes et leur classification et donc l'obtention de statistiques fiables sur

Pourquoi les Etats doivent soutenir le développement de l'outil, se l'approprier pour une mise à l'échelle ?

« Les technologies émergentes ont le potentiel d'aider à atteindre un grand nombre des objectifs de développement durable, et peuvent contribuer grandement à améliorer le bien-être, l'éducation, la santé et les moyens de subsistance des femmes et des filles. L'innovation et les outils numériques permettent un meilleur accès à l'information, à l'éducation ... Ils permettent d'offrir des services qui améliorent l'accès à la santé, aux services juridiques L'accès au numérique permet également de sensibiliser les femmes et les filles à leurs droits,.... » Ces considérations justifient que la Commission des Nations Unies consacre sa 67ème session prévue du 6 au 13 mars 2023 à « l'innovation et le changement technologique et éducation à l'ère numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Les Etats et les partenaires techniques et financiers ont une grande capacité de mise à l'échelle et ont pris des engagements pour contribuer au développement durable d'ici 2030. Ils doivent en conformité avec ces engagements, soutenir le développement du CAJUD, un outil d'aide juridique digitale ayant fait ses preuves, pour mettre à la disposition des femmes et filles des services juridiques efficaces et faciliter la création de données fiables sur les violations de droits des femmes. Soutenir la mise à l'échelle d'initiatives de services juridiques numériques est un moyen pour parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le soutien à la mise à l'échelle de ces initiatives est également en conformité avec l'objectif 5 égalité entre les sexes et à la cible

¹UNWOMEN ; Expert group meeting innovation and technological change, and education in the digital age for achieving gender equality and the empowerment of all women and girls. Concept note September 2022.

Quels sont les avantages offerts par le CAJUD ?

- les cas de violation de droits des femmes et des filles reçus par les centres d'aide juridique ;
- Permet un gain de temps considérable dans l'enregistrement, la recherche et la transmission d'informations sur les plaignant(e)s.
- Crée plusieurs nouveaux indicateurs de performance et angles d'analyses des données recueillies par les centres.
- Facilite l'analyse des données quantitatives et qualitatives sur les violations de droits des femmes et des filles en vue d'éclairer les décideurs dans l'adoption de politiques publiques.
-
- Lorsqu'on considère la période du 25 aout date à laquelle la deuxième version du logiciel est devenue opérationnelle, au 15 décembre 2022, cent soixante et treize (173) cas ont été traités par les pays. Ces cas sont en relation avec les violations de droits suivantes : violences 66% (dont violences physiques 28%, sexuelles 9%, psychologiques 29%) ; refus de verser la pension alimentaire 8% ; non contribution aux charges de ménage 12%, le non accès aux droits successoraux 9%, refus de paternité 2% d'un enfant né hors mariage ; refus du droit de visite et d'hébergement 4%.

Pourquoi les Etats doivent soutenir le développement de l'outil, se l'approprier pour une mise à l'échelle ?

« Renforcer l'utilisation des technologies clé, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes. »

Enfin l'analyse coût efficacité du CAJUD incite à soutenir la mise à l'échelle de cet outil. En effet, son utilisation a montré qu'en dehors du logiciel, les centres d'aide juridique ont d'autres besoins complémentaires pour une utilisation efficace de l'outil. Ces besoins sont :

- Formation des animateurs
- Acquisition de trois (3) ordinateurs et accessoires
- Rémunérations de trois (3) animateurs ou Conseillères juridiques
- Frais de Location
- Abonnement Internet haut débit
- Crédit de communication
- Frais d'électricité
- Mobiliers de bureau et matériels/fournitures de bureau pour trois (3) personnes
- Publicité (Production des dépliants publicitaires/Sensibilisation par les radios de grande écoute et sur les réseaux sociaux)

En se basant sur ces besoins, le coût modélisé d'un centre d'aide juridique pendant un an est de 8.500.000 FCFA soit 710.000 FCFA par mois. L'initiative est donc efficace au regard des services que ces centres rendent aux femmes.

Toutes les considérations exposées ci-dessus nous amènent à en appeler aux Etats et aux partenaires techniques afin qu'ils mettent à l'échelle l'approche innovante de digitalisation des services juridiques dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest à travers la planification de programmes de digitalisation des centres d'aides juridiques et l'allocation effective de budgets pour la mise en œuvre.

1.4. Autres activités de plaidoyer aux niveau régional et international

En tant que réseau d'influence, le WiLDAF- AO intègre de manière transversale le plaidoyer à tous ces programmes réalisés sur le terrain. Au-delà de cette approche transversale, le réseau ne rate aucune opportunité pour influencer les prises de décisions à l'occasion d'événements sous-régionaux, régionaux et internationaux. En 2022, cette stratégie lui a permis d'agir sur les thèmes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles en lien avec le changement climatique et les risques de catastrophe, de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, et de droit des femmes et des filles à la terre.

1.4.1. Défendre les aspirations des femmes africaines à la justice climatique à l'occasion du CSW 66 sur « parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le cadre des politiques et programmes relatifs au changement climatique, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe »

Dans le cadre du CSW 66, le WiLDAF-AO a mené ses activités de plaidoyer dans le cadre de la réunion parallèle des organisations non gouvernementales africaines dont FEMNET a pris l'initiative. Ce CSW premier du genre organisé pour pallier les difficultés de participation en présentielle des femmes africaines au CSW officiel à New-York, suite aux restrictions des Nations-Unies au lendemain de la crise du COVID 19, s'est tenu à Nairobi au Kenya du 13 au 17 mars 2022.



Cet événement a reçu la participation d'environ 60 représentants de 20 pays africains, qui ont suivi, se sont engagés, ont contribué et interagit avec les sessions CSW66 officielle à travers une campagne digitale et une participation active aux différents événements parallèles. Un appel

a été lancé pour que les sessions officielles à venir du CSW soient comme par le passé, plus ouvertes aux organisations de femmes africaines à travers leur accréditation et la facilitation de l'obtention des visas. La représentante du WiLDAF-AO, a porté un message axé sur la justice climatique pour les femmes africaines.

1.4.2. Plaider pour les droits des femmes au foncier Forum mondial de la terre du 23 et 26 Mai 2022 en Jordanie

Du 23 au 26 Mai 2022, le WiLDAF-AO, membre de ILC et la vice-présidente du comité pour la plate-forme Afrique de l'Ouest sur les droits fonciers des femmes a participé au forum mondial de la terre organisé par l'International Land coalition en Jordanie. Cet événement phare mondial organisé tous les trois (3) ans est à sa 9ème édition.

Le forum a réuni environ 1000 personnes représentant des organisations de base, des ONG locales et internationales, des institutions de recherche, des organisations multilatérales et des agences gouvernementales du monde entier. Il vise à braquer les projecteurs sur les catégories qui sont exclues des droits fonciers dont les femmes et les jeunes et donne un élan pour faire face à la crise climatique.

Le réseau y a co-animé particulièrement un panel sur le thème : « Transférer le pouvoir, les ressources et l'action sur les droits fonciers des femmes au niveau national ». Amoudath MAZU, Coordinatrice des programmes a partagé avec les participant-e-s comment les différents acteurs peuvent travailler ensemble différemment, en collaboration et de manière efficace pour accélérer les efforts visant à sécuriser les droits fonciers des femmes et comment les organisations de la société civile peuvent s'assurer que les femmes de la base ont la voix pour conduire le plaidoyer pour l'accès égal, le contrôle et la propriété de la terre et des autres ressources naturelles.

La représentante du WiLDAF-AO a également démontré que pour accélérer les efforts visant à sécuriser les droits fonciers des femmes, des actions

multipartites sont nécessaires. Les institutions de

l'Etat, les organisations à but non lucratif et d'autres parties prenantes doivent mener des actions pour faire avancer les droits fonciers des femmes.



1.4.3. Impacter la charte féministe africaine sur la santé et les droits sexuels et reproductifs

Le WILDAF a participé à l'atelier sur l'élaboration de Charte féministe africaine sur la santé et les droits sexuels et reproductifs du 26 au 29 avril 2022 à Naivasha, au Kenya. Cet atelier initié par FEMNET, a permis entre autres, de consolider un projet de charte féministe africaine sur la santé et les droits sexuels et génésiques et de faire des suggestions sur l'engagement d'autres féministes dans le processus de concession de ladite charte. Des contributions significatives du WILDAF-AO ont porté sur les droits sexuels et reproductifs des filles en lien avec le mariage des enfants et les grossesses précoces.



Convaincu de l'impact de la stratégie de contentieux stratégique pour l'avancement des droits des femmes et des filles, le réseau a fortement appuyé l'activité en mobilisant l'expertise francophone nécessaire pour cette activité destinée aux pays francophones et en sensibilisant les organisations de droits des femmes et de droits humains pour une participation optimale à l'initiative.



Le deuxième s'est déroulé autour de la publication intitulée « Guide ISLA - Contentieux des affaires de traite des êtres humain »

1.5. La communication, une activité transversale aux projets et programmes

A l'instar des années précédentes, en 2022, les activités de communication ont accompagné les actions du réseau et contribué à leur visibilité. Par le biais de divers canaux (édition, site web, médias sociaux, l'évènementiel, les mails, la presse...) le WiLDAF-AO a informé, relayé les informations stratégiques pour la communauté des défenseurs des droits des femmes, facilité l'échange des expériences, mobilisé le public et mené des actions d'influence aux niveaux local, national, régional et international. Ces différentes activités ont concouru à enrichir le niveau de connaissances du public et l'éveil des consciences sur la question des droits de la femme en général et sur celles relatives de la promotion de l'égalité de genre en Afrique et partout ailleurs.

1.5.1. Nos actions d'édition imprimées et numériques

Cinq (5) documents de plaidoyer, sensibilisation, d'information et d'engagement de chefs traditionnels ainsi que quatre (4) numéros de la Newsletter ont été produits et diffusés en 2022. Ils ont permis aux internautes et décideurs ciblés de s'informer sur les actions du Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest et ses réseaux y compris les actions menées avec les partenaires, les situations de droits de femmes et des filles qui méritent que des décisions soient prises en vue d'un changement favorables et aux filles dans les pays de la sous-région.

• Publication



Le Protocole de de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces



Une boîte à images intitulé : Prévenir les violences sexuelles et sexistes pour réduire les grossesses des adolescentes au Togo.



Un Policy Paper : « Plaidoyer pour la mise à l'échelle des Centres d'Aide Juridique Digitale (CAJUD) pour les femmes et les filles en Afrique de l'Ouest »



L'infographie sur les « Données de l'étude de base » du projet prévenir les violences sexistes et les violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo



Les dispositifs locaux de prévention des violences basées sur le genre



■ 1.5.2. Nos empreintes sur le net

1.5.2.1. Site web

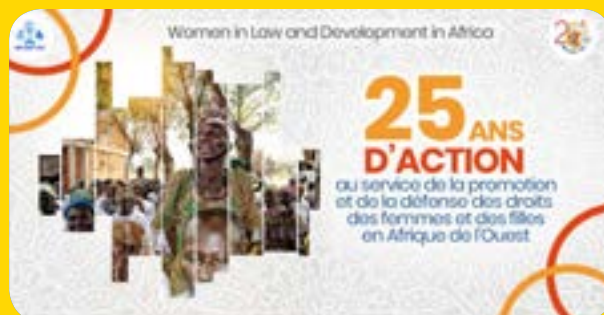
En Aout 2022 à l'occasion de la célébration de ses 25 ans d'existence, le réseau a fait une refonte de son site web: Le site **web www.wildaf-ao.org** (Français /Anglais) est à sa 3ème version de refonte depuis 2015. Une veille informative régulière a permis d'enregistrer une audience d'environ **12. 596 visiteurs** par mois.

Le nouveau site offre un large éventail de services aux internautes :

- Le module intitulé « 25 ans d'engagement pour les droits des femmes en Afrique de l'ouest » permet aux internautes de s'informer sur les projets réalisés ainsi les résultats atteints par le réseau depuis sa création jusqu'en 2022.
- La catégorie historique est plus élaborée et met exergue les différentes étapes qui ont marqué l'histoire du réseau.
- Le Chat boot permet une interaction directe et apporte une meilleure qualité de contact entre les internautes avec le service communication...



Pour marquer la célébration des 25 ans du réseau, des visuels retraçant quelques actions du réseau ont été produits et diffusés



1.5.2.2. Media Sociaux

Sur le compte Twitter, il y eu d'intenses activités en 2022.



- **180** tweets
- **48 912** vues
- **35 570** visites
- 251 nouveaux abonnés



Facebook a enregistré

- **221** publications
- **18.121** vues
- **1 017** Interactions
- **127** mention j'aime
- **157** nouveaux abonnés

1.5.3. L'évènementiel au WiLDAF-AO

Deux évènements ont marqué 2022 au WiLDAF-AO :

- Le lancement du « Protocole de prise en charge holistique des survivantes des violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces
- Les 16 jours de campagne contre les violences basées sur le genre qui a débuté le 25 novembre.
- Le 29 septembre 2022, WiLDAF-AO et ses partenaires ont lancé et diffusé le « Protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et sexistes et des victimes de grossesses précoces ». L'évènement a été couvert par les médias TVT, Togo Presse, ATOP, Radio Lomé, lomegraph.com, afreepress.net,

<https://youtu.be/C6-eiZk0X2I> (A partir de la 14eme min).

<https://lomegraph.com/prise-charge-victimes-viols-grossesses-precoces-togo/>

<https://afreepress.net/2022/09/30/togo-un-protocole-lance-pour-une-reponse-appropriee-aux-victimes-de-violences-sexuelles-et-les-grossesses-precoces.>



Le protocole a été produit en 1000 exemplaires et distribué aux ministères (Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de la justice, de la protection civile, de l'action sociale, de la santé) qui ont contribué à son élaboration, aux organisations de défense des droits des femmes, dans les centres de santé à Akapré, Tové, Lavie et Yorokpodji, dans les églises...La version électronique a été diffusés sur le site du WiLDAF-AO et sur les réseaux sociaux et envoyée aux réseaux nationaux WiLDAF-AO et leurs membres.

- **Les jours de 16 de campagne contre les violences basées sur le genre**

Pour l'évènement, le réseau a mené **3 grandes actions** en présentiel et sur zoom , également diffusés sur les réseaux sociaux.
Ce sont :



Sensibiliser les adolescents (es) sur les violences basées sur le genre et ses impacts sur les victimes



Solidarité avec les femmes de Guinée, les Féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violences sexuelles en Guinée



Défi de la digitalisation des services juridiques en direction des femmes, a l'heure du numérique.

Des Tweets et post ont été partagés sur Facebook et twitter pour marquer l'édition 2022 des 16 jours d'activisme



1.5.4. DES SUPPORTS VISUELS ET AUDIO

8 Panneaux et 4000 Affiches ont été produits et distribués aux fins de sensibilisation dans les localités de Tové, Lavie Akparé Et Yorokpodji au Togo.



1.5.5. WILDAF-AO DANS LA PRESSE



Liens des articles

<https://lomegraph.com/prise-charge-victimes-viols-grossesses-precoces-togo/>

<https://afreepress.net/2022/09/30/togo-un-protocole-lance-pour-une-reponse-appropriee-aux-victimes-de-violences-sexuelles-et-les-grossesses-precoces>

<https://atoptg.com/des-leaders-communautaires-de-lavie-sengagent-a-lutter-contre-les-violences-sexistes/>

<https://l-frii.com/togo-apres-les-procureurs-le-wildaf-ao-et-latbef-impliquent-les-medecins-enseignants-osc-et-ministeres-dans-la-lutte-contre-les-grossesses-precoces-chez-les-adolescentes/>

<https://l-frii.com/togo-wildaf-ao-et-latbef-associent-les-procureurs-a-la-lutte-contre-les-grossesses-precoces-chez-les-adolescentes/>

<https://ongapedtogo.org/lutte-contre-les-grossesses-precoces-en-milieu-scolaire-au-togo-les-procureurs-mis-a-contribution>

II. SITUATION ET ACTION DES RESEAUX NATIONAUX WILDAF

2.1. Bénin

Pour la promotion des droits sexuels et reproductifs des femmes et jeunes filles pour une parenté responsable « GNONNANTCHE » qui signifie « MON EPANOUISSEMENT », d'importantes activités ont été réalisées.



Il vise à accroître l'autonomisation Juridique et Fonctionnelle des femmes et des filles pour une sexualité responsable. Les activités phares du projet consistent en la sensibilisation des communautés sur les droits sexuels et reproductifs, l'éducation aux droits sexuels et reproductifs auprès des médias de proximité en tant que relais de l'information à diffuser auprès de la population, la promotion, dialogue parents –enfants / Adolescents sur les droits à la santé sexuelle et reproductive, la mise en place et opérationnalisation d'un dispositif intégré de services SSR dans les 15 communes de la zone d'intervention, notamment les départements du Zou et des collines. 60% au moins des femmes et filles touchées se sont appropriées leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et en jouissent. Les activités ont eu comme résultats la réduction du taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles d'au moins 60% et des grossesses précoces d'au moins 20% dans les localités du projet.

Promotion des Droits Sociaux et Economiques des Femmes dans deux (02) arrondissements de la commune de Zè (PPDSE) pour la lutte contre la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG) et les maladies tropicales négligées (MTN).

Entré dans sa phase opérationnelle depuis le 18 août 2020 ce projet pilote s'est poursuivi en 2022 avec les activités de renforcement des outils de gouvernance des groupements féminins ainsi que des capacités des membres de ces groupements sur la vie associative, l'esprit coopératif, les droits humains, le genre, les techniques d'animation et de communication ;l'appui à l'amélioration de la productivité et de la production des groupements et le transfert de compétences aux GF pour une pérennité des acquis du PPDSE.



**Engagés contre les violences
basées sur le genre »**



Photo de famille du Jury Citoyen de Doutou / Houéyogbé



A travers ce projet d'une durée de 9 mois, il s'agit pour le WiLDAF-Bénin de renforcer le pouvoir d'action des femmes et jeunes femmes engagées pour la lutte contre les violences basées sur le genre en renforçant les capacités des femmes et jeunes femmes à la prévention, détection et alerte des cas de VBG dans la communauté et en constituant une équipe de veille citoyenne au niveau communal (Jury citoyen). Le projet a couvert les communes de Houéyogbé et d'Abomey-Calavi.

Contribuer à la promotion du droit foncier des femmes et filles de la commune de Toviklin par le renforcement des capacités des autorités locales, des leaders religieux, des femmes et filles



A travers ce projet dont l'intitulé est évocateur de l'objectif, plusieurs activités ont été réalisées en 2022. Deux cent dix (210) femmes et filles de la commune de Toviklin ont été formées sur le code foncier domanial, l'Egalité entre Femme-Homme (EFH), le leadership féminin à travers la réalisation de sept (07) sessions de formation.

Les populations de la commune de Toviklin ont été sensibilisées Huit (08) émissions radiophoniques interactives sur le code foncier domanial, la masculinité positive, l'Egalité entre Femme-Homme (EFH) et l'importance de l'accès des femmes au foncier par le biais de 8 émissions radiophoniques interactives animées par des personnes ressources formées dans le cadre du projet

Une clinique juridique de gestion des conflits fonciers composée de 7 personnes (3 membres des sections villageoises de gestion foncière, 2 représentants des leaders communautaires et religieux et 2 représentantes des femmes) a été mise en place dans chaque arrondissement et a tenu 6 sessions au cours desquelles 105 femmes et filles ont été assistées au total. Il a été réalisé dans le département du Couffo, et précisément dans la commune de TOVIKLIN. Un plaidoyer a été mené à l'endroit des élus, autorités locales, leaders communautaires et religieux, forces de l'ordre, qui se sont engagés à accompagner les femmes et les filles à jouir de leurs droits fonciers.

Pour L'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD)

Ce projet qui a démarré le 2 mars pour une durée de 2 ans, ambitionne de contribuer à l'autonomisation économique de 250 000 filles non scolarisées, déscolarisées sans emploi dans les zones d'intervention du projet, d'ici 2023 dans les 134 villages des communes de Kpomassè et de Tori-Bossito situées dans le département de l'Atlantique

Pour y parvenir il est prévu d'offrir des opportunités d'apprentissage aux filles de 14 à 18 ans et des opportunités économiques aux jeunes de 18 à 24 ans non scolarisées, déscolarisées et aux jeunes filles sans emploi issues de familles dans la pauvreté et l'extrême

pauvreté ; de renforcer les capacités d'auto emploi et d'employabilité des jeunes filles diplômées et d'appuyer les mères des filles ciblées par le projet.

En 2022, 34 filles diplômées sans emploi dont 20 à Kpomassè, 14 à Tori Bossito ont été accompagnées pour leur insertion professionnelle et à l'auto-emploi. Elles ont été à cet effet renforcées sur la maintenance des téléphones portables, le montage des panneaux solaires, l'élevage d'escargots et la culture de champions. 17 filles déscolarisées ont été mises en stage à Kpomassè et à Tori Bossito. 42 séances de sensibilisation réalisées ont permis de toucher 499 personnes dont 972 femmes et 527 hommes.

2.2.Cote d'Ivoire

Le WiLDAF CI a, en dehors de la participation au programme d'accès aux services juridiques mis l'accent sur le renforcement de capacité de ses membres. Ainsi, le réseau a organisé des rencontres d'échanges et de formations de ses membres en matière de gouvernance organisationnelle et d'utilisation des outils collaboratifs. 15 membres du réseau ont également été formés sur la corruption en lien avec le genre.

Enfin, dans le cadre des 16 Jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles, le WiLDAF-CI a organisé un atelier de formation sur la masculinité positive en vue d'éveiller les consciences sur le concept de masculinité positive et de dégager les opportunités en termes de plaidoyer. Cet atelier a accueilli 40 participants, hommes et femmes.

2.3.Ghana

En novembre décembre 2022, le réseau a entrepris de conduire une évaluation de sa situation dans le but de construire une alliance plus solide entre les membres basée sur les attentes, le niveau de satisfaction et les expériences de ces derniers.

Sur le plan des activités, le WiLDAF- Ghana participe au projet régional d'accès juridique des femmes aux services juridiques. Le réseau a outre cette action, conduit un certain nombre de projets nationaux.

Créer des opportunités pour l'autonomisation économique des femmes

Ce projet a enregistré des succès en 2022 à l'instar de l'octroi de 42 hectares de terre aux femmes de Gwollu par les autorités

traditionnelles. Les parajuristes du WiLDAF-Ghana ont poursuivi toute l'année leur sensibilisation sur les droits des femmes en vue de changements substantiels conduisant au renforcement du pouvoir économique des femmes.

Promouvoir les droits sexuels et reproductifs des adolescentes et des jeunes femmes

Plus de 2000 adolescentes et jeunes femmes de six communautés ont bénéficié des activités de ce programme intitulé le droit de choisir à travers l'information et la sensibilisation sur leurs droits sexuels et reproductifs et la violence basée sur le genre.

Coordination du rapport alternatif des ONG sur la mise en œuvre de la CEDEF, participation au CSW et à la campagne des 16 jours d'activisme contre les Violences faites aux femmes et aux filles.

Le réseau a rassemblé 75 organisations ghanéennes qui ont travaillé sous sa coordination à produire leur rapport alternatif à celui du gouvernement à l'intention de la commission CEDEF des Nations-Unies.

2.4. Mali

Appui à la justice et la paix au Mali (JUPAX)

Le projet d'appui à la justice et la paix au Mali soutenu par avocat international Canada vise à apporter une assistance aux femmes et filles victimes de violence sexuelles liées aux conflits.

En 2022, le projet qui est basé à Tombouctou, a organisé 35 séances éducatives et de vulgarisation de l'information juridique sur les droits des femmes et des filles, identifié

35 acteurs et actrices de changement, dont 7 hommes, organisé des émissions radiophoniques et fait publier des spots publicitaires accueilli et écouté 36 femmes survivantes de violence sexuelle à Tombouctou.

Se reconstruire comme artisan de paix pour l'autonomisation des femmes et jeunes filles dans la région de Gao

Le projet vise d'une part à accompagner les femmes et les filles victimes et non victimes à être des artisans de paix pour surmonter leur peur d'exprimer leurs besoins et être des relais dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), d'autre part à soutenir des initiatives d'activités génératrices de revenus dans la région de Gao.



En 2022, 3 sessions de formation de 45 femmes et filles représentantes d'associations de jeunes leaders, d'associations de victimes de violences dans la crise sécuritaire de 2012 et des femmes représentant les groupes armés et pro

gouvernement, ont été organisées à Gao, Bourem et Assongo en juin 2022 pour renforcer leur capacité sur l'outil cercle de paix ont été toutes réalisées à Gao, du -09 au 12 juin (Gao et Ansongo en simultanée) et du 13 au 16 juin 2022 (Bourem).

Après consultation des leaders religieux et communautaires, des groupes « pour le vivre ensemble et la lutte contre les violences faites aux femmes » ont été constitués formés pour mener des actions de sensibilisation impliquant également les médias. Des plans d'actions communautaire ont été élaborés et 3 sessions de dialogues communautaires ont été réalisées courant novembre 2022 dans les différentes localités du projet sur les mariages forcés et précoces, l'implication des femmes et jeunes filles dans le processus de paix et la lutte contre les VBG, la paix et la cohésion sociale.

De mai à décembre 2022, 981 personnes dont 71% de femmes, ont bénéficié des actions de ce projet.

Appui à la participation accrue des femmes dans la gouvernance locale.



Ce projet dont l'objectif est de contribuer au respect de l'égalité du genre dans les affaires publiques pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, a été mis en œuvre à Bamako Commune I et II et à Tombouctou et Ansongo à Gao. Les activités

réalisées en 2022 ont consisté dans un premier temps à renforcer les capacités de 25 femmes dans chacune des localités sur le leadership féminin et la gouvernance locale.

Pour renforcer l'adhésion des leaders communautaires aux normes de l'égalité et d'équité de genre et aux principes de bonne gouvernance, 160 d'entre eux ont été sensibilisés.

Genre et résolution des conflits : mise à l'échelle des cercles de paix au Mali

Le projet a pour but de contribuer à l'engagement des femmes et des jeunes au renforcement de la cohésion sociale, et à l'amélioration du vivre-ensemble pour une paix durable au Mali d'ici quatre ans.

A cet effet, 135 femmes leaders de la région de Kayes, Gao et Tombouctou ont participé aux sessions de cercles de paix qui ont porté sur la gestion pacifique des conflits et le renforcement de la cohésion sociale. Les jeunes représentent 80 % des femmes formées. Ces femmes appartiennent à des réseaux, associations de femmes des différentes régions.

En outre, du 08 au 12 novembre 2022 à Ségou, un atelier de formation des formateurs artisans de paix a permis de former des hommes et des femmes membres d'un pool de formateurs nationaux pour la dissémination de l'outil cercle de paix qui est un outil de gestion pacifique de conflit (de guérison et de réarmement moral).

Ces actions sont combinées avec une stratégie d'autonomisation économique des femmes. En 2022, le réseau a apporté un appui financier considérable aux femmes des localités couvertes par le projet.

Accès à la justice par les couches vulnérables

Le projet a pour but d'accompagner les femmes, filles et les organisations de la société civile à accéder à la justice et bénéficier des services juridiques de qualité pour résoudre les conflits, protéger leurs droits et obtenir réparation pour des torts à Koulikoro et à Bamako.

En 2022 le projet a renforcé les capacités de 16 femmes, 2 hommes parajuristes, de 24 femmes leaders et acteurs des services d'état en charge de la question des VBG et autres pratiques néfastes, de 16 acteurs de la chaîne pénale sur les VBG, l'esclavage par ascendance et les pratiques similaires néfastes. Il a appuyé la mise en place de réseau de leaders communautaires visant à lutter contre les violences basées sur le genre (VBG). 40 survivantes de VBG ont été assistées.

Consolidation de la paix

Le projet vise à accompagner les femmes des sites des déplacés à être des artisans de paix pour surmonter leurs traumatismes et à être des relais dans la lutte contre les VBG et soutenir des initiatives des activités génératrices des revenus dans la région de Mopti avec les sites de déplacés de Djenné. 45 femmes de Ségou et Mopti et Gao formées se sont engagées à soutenir le projet et à être des artisans de paix au niveau de leurs camps et leurs communautés respectives, et à lutter contre les violences basées sur le genre.



Prévention et protection des femmes survivantes ou à risque de violences sexuelles et basées sur le genre

Le projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la protection des filles et des femmes contre les VBG et les violences sexuelles par l'accès à la justice pour au moins 65 survivantes de VBG de 14 à 60 ans, dans les régions, Ségou, Mopti et Koulikoro. En 2022 le projet a formé des parajuristes, leaders religieux, organisé des activités de sensibilisation. Il a en outre formé des avocats et mis en place des cadres de concertations dans les localités couvertes.

Transformation des femmes victimes de conflit à Mopti en vue d'atteindre la paix



Le projet a pour objectif de Transformer les femmes victimes du conflit dans la région de Mopti en vue d'atteindre la paix intercommunautaire. Il vise à réduire la vulnérabilité, améliorer l'autonomie et la résilience des populations déplacées et des communautés locales et assurer une meilleure assise du lien social.

Il a formé en février 2022 : 16 femmes sur les manières d'aborder le soutien psychosocial des victimes à travers la gestion de leur santé émotionnelle ; 32 femmes et jeunes leaders au plaidoyer pour leur participation aux organes de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et sur les techniques de communication. Ces ressources formées ont organisé des sensibilisation soutenu des femmes survivantes de violence, organisé des concertations avec les autorités.



Le projet a pour but d'améliorer le bien-être des femmes et filles en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR) et à renforcer la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) dans les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako au Mali. Ce projet a organisé pour des centres d'appui aux femmes diverses formations sur l'accueil des femmes, les violences basées sur le genre. Il a formé un pool de leaders religieux, des femmes de groupements féminins sur les violences basées sur le genre et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.

2.5. Sénégal

Le WiLDAF Sénégal a tenu en 2022 une Assemblée Générale placée sous le thème « Se structurer, se redynamiser et gouverner ensemble afin qu'aucune Femme/Fille ne soit laissée en rade » Un nouveau bureau conduit par Madame Mariam Coulibaly Seck qui a été reconduite a été mis en place.

Le réseau a organisé une Campagne digitale et émissions radio pour le relèvement de l'âge légal du mariage.

En termes d'activités, en dehors de la participation au projet régional sur l'accès des femmes aux services juridiques, le réseau a travaillé sur les droits sexuels et reproductifs des femmes dans le cadre du projet « Faire progresser la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes et des filles ». Il a formé en Juillet 2022 à Dakar des formateurs et formatrices qui ont servi de relais pour sensibiliser les populations dans le domaine de la santé de la reproduction en animant des causeries et des émissions radio. Dans le domaine de l'humanitaire, le WiLDAF-Sénégal a soutenu les groupes vulnérables affectés par le conflit casamançais, notamment les filles par la distribution de kits sanitaires et de denrées alimentaires.

2.6. Togo

En décembre 2022 le WiLDAF-Togo a organisé une assemblée générale électorale qui a mis en place un nouveau bureau et reconduit pour une deuxième fois la présidente du réseau. Il a renforcé ses capacités institutionnelles en révisant son manuel de procédures administratives et financières et en se dotant d'un plan stratégique quinquennal.

Programme de lutte contre la fistule obstétricale et le prolapsus génital

Le réseau a poursuivi en 2022 ce programme qui est une réponse à une des violations des droits sexuels et reproductifs des femmes. Deux campagnes de prise en charge chirurgicale de 68 femmes fistuleuses ont été organisées. Une des composantes du programme a concerné la réinsertion économique des femmes.

Droit foncier des femmes

Un atelier de renforcement de capacités des organisations de la société civile a été organisé sur la problématique de l'accès des femmes à la terre dans le but de les aider à mieux utiliser les outils existant en la matière.

En outre le réseau a mené des activités dans le cadre du projet de réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole financé au Togo par le Millenium Challenge Account. Dans ce cadre le WiLDAF-Togo apporte son expertise et son savoir-faire aux actions du gouvernement. Plus précisément il est question d'aider le gouvernement à trouver des solutions innovantes pour répondre aux facteurs de blocage liés à la technologie et aux procédures qui empêchent surtout les petit.e.s exploitant.e.s ruraux de formaliser, enregistrer et protéger les droits fonciers coutumiers tout en se focalisant sur la gouvernance, le genre et l'inclusion.

III. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

3.1. GESTION ADMINISTRATIVE

3.1.1. Gouvernance : Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu en 2022 deux réunions dont une ordinaire et l'autre extraordinaire.

La réunion ordinaire : elle a eu lieu le 10 mars 2022 en vidéoconférence et a enregistré la présence des cinq pays membres du Conseil avec quelques changements au niveau des représentantes :

- Mme Afua BROWN-EYESON pour le Ghana
- Mme Mariama CAMARA (Guinée)
- Mme Djeneba SIMAGA a remplacé Mme Bintou FOUNE SAMAKE pour le Mali
- Mme Bouli Seybou Kalilou a remplacé Mme Balkissa DIALLO (Niger)
- Mme Bernadette Hawa BROPLEH en remplacement définitif de Mme Pamela REEVES du Liberia

L'équipe de la coordination était représentée par :

- Mme **Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON**
(Coordinatrice du Bureau Sous Régional)
- Mme **Béatrice AJAVON**
(Responsable Administrative et Financière)
- Mme **Amoudath MAZU**

- (Coordinatrice des programmes)
- Mme **Mathilde SANT ANNA ATTOH**
(Chargée de programme associé)
- Mme **Amevi Corinne SODODJAN**
(Chargée de mobilisation de ressources)
- Madame **Nicole DAGAWA** (Rapporteure).

Conformément à leurs prérogatives, les membres du Conseil ont eu à adopter un certain nombre de documents. Dans un premier temps, le Conseil a adopté à l'unanimité le Procès-verbal de la dernière réunion de 2021.

Ensuite, elles ont procédé à l'examen et l'adoption des rapports techniques et financiers des activités de l'année écoulée ainsi que le rapport sur la vie des réseaux nationaux que la Coordinatrice a eu à présenter, du plan d'action 2022, et du projet de budget.

La réunion extraordinaire : elle a été convoquée et tenue le 27 Octobre 2023 pour obtenir l'avis du CA sur les solutions proposées afin que le bureau soit à jour des cotisations sociales au profit de tout le personnel. Y étaient présentes :

- Mme **Afua BROWN-EYESON** (Ghana)
- Mme **Bintou Founé SAMAKE** (Mali)
- Mme **Bouli Seybou Kalilou** (Niger)
- Mme **Mariama CAMARA** (Guinée)

3.1.2. La Direction

La Direction/Coordination est toujours tenue par Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON qui assume ses responsabilités conformément à son mandat. Elle a su malgré les difficultés liées au contexte global de crise économique et financière d'une part et plus spécifiquement aux défis de manque de ressources adéquates pour répondre aux besoins de l'institution, maintenir la barque avec sagesse et professionnalisme ne perdant jamais de vue les valeurs d'intégrité, d'équité et de travail. Elle a, tout au long de l'année pu mobiliser et maintenir l'ensemble de l'équipe que ce soit au niveau sous régional ou au niveau national dans le développement des projets. Au total sept (07) nouveaux projets ont été soumis aux bailleurs dont trois sélectionnés ont reçu l'accord de financement avant la fin de l'année 2022.

3.1.3. Le personnel

Les salariés permanents

En 2022, trois (3) employées ont quitté le WiLDAF-AO, ce qui a réduit à huit (8) l'équipe de salariés permanents au bureau sous régional. Il y a eu un départ à la retraite et deux départs volontaires.

- **Départ**

En février, madame Kafui KUWONU, la chargée de programme en chef qui a travaillé pendant 20 ans à ce poste est allée à la retraite. C'est l'occasion, une fois encore de la remercier pour sa contribution de qualité et sa loyauté à la mission du WiLDAF durant toute cette période. Elle a marqué à jamais le WiLDAF-AO de son empreinte.

- Madame Corine SODJADAN qui a rejoint l'équipe en juillet 2020 en tant que conseillère en mobilisation de ressources, mise à la disposition du WiLDAF-AO par CARREFOUR, n'a pas renouvelé son contrat avec le WiLDAF, car elle a eu une promotion au sein de CARREFOUR.
- Le troisième départ était intervenu en septembre et concernait la chargée de programme associée Ilétou WOROU qui a décidé de relever d'autres défis dans le domaine du développement.

Le WiLDAF-AO est activement en prospection pour des recrutements aux postes vacants pour le début de l'année 2023. Dans le souci d'assurer une bonne relève, son plan de recrutement de jeunes stagiaires a aussi été actualisé et des dispositions sont en cours pour son effectivité.

L'équipe de bénévoles

Le bureau régional s'est appuyé sur le bénévolat des réseaux nationaux dont les membres ont contribué à son action à travers la participation à la définition ou la révision des stratégies nationales, aux séances de sensibilisation dans les communautés, aux actions de plaidoyer et aux diverses campagnes. Elles ont joué un rôle très actif dans la mise en œuvre au quotidien des actions développées par la coordination en faveur des femmes ouest africaines et contribué ainsi à l'atteinte des objectifs du réseau.

En dehors des projets et programmes sous régionaux dont ils sont partenaires, les réseaux nationaux WiLDAF ont l'obligation tout en restant fidèles aux grandes orientations stratégiques globales, de développer leurs propres priorités en lien avec le contexte national, de les décliner

en actions et de trouver les moyens pour leur réalisation. L'équipe de bénévoles est constituée de deux catégories. La première catégorie regroupe les membres des bureaux exécutifs qui apportent leur contribution à la gouvernance des réseaux nationaux. La deuxième catégorie rassemble des

bénéficiaires des actions des réseaux nationaux et qui dans le cadre des projets dont ils bénéficient, s'engagent sur le terrain aux côtés des gestionnaires dans la mise en œuvre dans les communautés, des activités de sensibilisation et plaidoyer communautaire au profit d'autres bénéficiaires.

3.2. Gestion financière

Les ressources financières mobilisées pour l'exercice 2022 s'élèvent globalement à **Deux cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent seize trente-deux (295.516.032) francs CFA contre Trois cent soixante-seize millions neuf cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-un (376.940.481) francs CFA en 2021 soit une diminution de quatre-vingt-un millions quatre cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-neuf (81.424.449) francs CFA.**

Vers la fin de 2022, le WILDAF-AO a obtenu du partenaire financier « AMPLIFY CHANGE », un financement de **quatre cent dix-sept millions six cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix (417.618.690) Francs CFA** pour une durée de deux ans et demi. La baisse des ressources enregistrée cette année s'explique par le fait que le nouveau projet obtenu n'a effectivement démarré qu'en début d'année 2023.

La quasi-totalité des ressources proviennent des subventions extérieures dont les principales sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau des Ressources utilisées par Bailleurs du 1er janvier au 31 décembre 2022

Nom des Bailleurs/Donnateurs	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	Montant dépenses		Montant dépenses	
	XOF	\$	XOF	\$
ILC	3 461 349	5 769	156 615 524	261 026
AWDF			54 525 001	90 875
CARREFOUR INTERNATIONAL		-	17 816 007	29 693
Internation Development Reseach Centre (CRDI - 109020-001)	111 243 814	185 406	54 785 611	91 309
SAVE THE CHILDREN			28 711 056	47 852
FAO 2020 & 2021	56 274 475	93 791	13 697 165	22 829
Subvention ISLA	1 235 804	2 060		-
FRANCOPHONIE			3 279 785	
Subvention IRD (MARGES)	1 839 416	3 066		-
Subvention OXFAM Burkina (DGD 2022-2026)	20 430 030	34 050	26 549 961	44 250
Subvention OXFAM AMERICA (Egalité Sahel)	37 762 351	62 937		-
Subvention OXFAM AMERICA (Campagne 30%)	25 140 937	41 902	12 731 603	21 219
Subvention OXFAM International(Evaluation)	450 000	750		-
Autres produits divers	37 677 856	62 796	8 228 768	13 715
				-
TOTAL GENERAL	295 516 032 XOF	\$ 492 527	376 940 481 XOF	\$ 622 768

Emploi

Les charges réelles dudit exercice se chiffrent à **deux cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-sept mille sept cent soixante-huit (275.567.768) francs CFA** contre **trois cent quinze**

millions cent cinq mille huit cent quarante-huit (315.105.848) francs CFA en 2021.

IV. Difficultés et Perspectives

1.1. Difficultés

La première difficulté du réseau concerne la question de mobilisation de ressources rendue de plus en plus difficile à la fois par la rareté des ressources et la très grande compétition dans le domaine. La concurrence des grandes organisations internationales de plus en plus présentes sur le terrain dans la sous-région rend le jeu inégal et de plus en plus difficile. Ce sujet mérite de faire l'objet de dialogues entre féministes du nord et du sud au cours de rencontres féministes provenant de divers continents.

Par ailleurs, la tendance au niveau des bailleurs de fonds étant à encourager des consortiums avec ces grandes organisations, le réseau a développé ses activités de mobilisation de ressources par ce moyen.

Ainsi les projets suivants ont été soumis à des partenaires.

TABLEAU DES PROJETS SOUMIS AUX PARTENAIRES

N°	Titre du projet	Pays	Partenaire/ bailleur	PROCESSUS D'APPROBATION			
				Date limite soumission concept note	Preselection des candidats	Date limite soumission projet détailé	Fin examen des projets détailés
1	Pour un féminisme inclusif des femmes et filles handicapées au Mali, Sénégal et en Afrique	Mali, Sénégal et Afrique	OSF- AFRICA	13 mai 2022	3-6 mois (entre août et novembre)		
2	Résilience des Écosystèmes et Leadership des femmes au Sahel - REELS/en consortium avec CECI	Mali Burkina Et Niger	Affaire Mondiale Canada	6 mai 2022	Présélec- tionné	Août	En attente du résultat
3	Lutte multisectorielle contre les violences sexuelles en milieu scolaire et extra - scolaire à travers la promotion des droits à la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes filles et adolescentes de 10 - 24 dans les localités d'Akébou de la région des plateaux au Togo /Avec ATBEF	Kognonwou et Djon, District d'Akébou au Togo.	OIF	26 juin 2022	30 octobre 2022		

4	Promouvoir l'emploi des jeunes femmes et jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina au Faso	Burkina	ARAA	28 juillet 2022			
5	Justice économique pour les femmes en milieu rurales en Afrique de l'ouest	Bénin et Ghana	AWDF	19 juillet 2022	Décembre 2022 (à vérifier)		
6	Stand-up to challenge sexual violence against girls	Bénin, Ghana, Mali et Togo	FCDO (WW2)	23 septembre 2022			Novembre-Décembre
7	Advancing Gender Equality through support to Women's Rights Organisations and Movements/en consortium avec Care	Région MENA, Asie-Pacifique, Afrique sub-saharienne, Amérique latine...	FCDO	30 septembre 2022			

Certains de ses projets approuvés sont planifiés pour 2023.

L'autre difficulté rencontrée concerne la disponibilité de ressources humaines adéquates. Par suite de départs enregistrés le réseau doit recruter des ressources bilingues ayant une certaine expertise dans les axes stratégiques de son plan stratégique en cours.

1.2.Perspectives

Le WiLDAF -AO poursuivra ses actions dans le sens de la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2025. Les projets planifiés à cet effet sont les suivants.

Projet 1 : Autonomisation et résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur lait et riz au Burkina Faso (DGD 2022-2026)

Projet 2 : Justice économique pour les femmes en milieu rural en Afrique de l'Ouest (AWDF mars 2023-février 2025)

Projet 3 : Promouvoir l'emploi des jeunes femmes et jeunes hommes dans la filière lait local au Burkina Faso (ARAA 2023-2024)

Projet 4 : Renforcement de capacités au niveau national du réseau des parlementaires de la CEDEAO sur le genre et les investissements dans la sécurité alimentaire (FAO), 2021-2023

Projet 5 : Des marges aux normes. Regards croisés sur les transformations des liens familiaux en Afrique (IRD = Institut de Recherche pour le Développement) Octobre 2019- Juin 2023

Projet 6 : Sahel, à égalité : Renforcement des bonnes pratiques et des mobilisations citoyennes en faveur de politiques publiques adaptées à la réduction des inégalités au Sahel (AFD, OXFAM) Septembre-2021-Décembre 2023)

Projet 7 : Campagne des 30% des Fonds de Développement issus du Secteur Extractif pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et l'Education des Filles (Oxfam 2023)

Projet 8 : Mettre fin au mariage des enfants (ME) et promouvoir la Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR) (Amplify Change, Janvier 2023- Juin 2025)

Projet 9 : UAF-Guinée (2023) : « Solidarité avec les femmes de Guinée, les féministes africaines demandent justice pour les survivantes de violence sexuelle en Guinée

Les efforts de mobilisation seront également poursuivis pour obtenir des financements permettant d'agir sur le long terme en vue de changements sociaux importants sur le terrain. AU regard des exigences des bailleurs de fonds des partenariats seront développés avec des organisations non gouvernementales

internationales sur la base de principes que nous soumettrons à l'approbation du Conseil d'Administration. Nous pensons qu'en tant qu'organisations nous devons exiger une coopération basée sur respect mutuel, la subsidiarité qui reconnaît le rôle de premier plan qui doit revenir aux organisations africaines qui sont les premières concernées par les questions de développement et de droits des femmes en Afrique.

En 2023, le bureau initiera également une activité placée sous le signe des 25 ans du réseau et qui lui servirait par la même occasion à organiser son Assemblée Générale.

AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

07 BP : 7755 Lomé – Togo, Tel: (228) 22 61 26 79

Site web www.wildaf-ao.org /mail: wildaf@wildaf-ao.org

